

AFFAIRE N° 18 - CONSTRUCTION DE 14 LTS GIRIMBEL ET 15 LTS CASKAVEL

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir rattacher au programme de 1978 la construction de 29 LTS, à savoir :

- 14 LTS Girimbél
- 15 LTS Caskavel.

Je vous propose comme pour les opérations de 1978 de confier à la SIDR la maîtrise d'oeuvre avec assistance administrative pour les opérations de bâtiments, et la simple maîtrise d'oeuvre pour les VRD.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Il est précisé que l'opération Girimbél se situe à Montgaillard et Caskavel à Saint François. La présente délibération, ainsi que la suivante constituent en fait une régularisation de l'ensemble des dossiers correspondants ayant déjà été largement discutés par le conseil municipal".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question

aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*puis le 4 Juin 80
le Proc. -
Patrice Lejaguer
Certifiée Codjane
et, le chef de Bureau de
gues de caste.*